



Procès-Verbal du Conseil Municipal Commune de Saint-Laurent

L'an deux mille vingt-six, le samedi dix-sept janvier à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni en séance au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le 12/01/2026.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 07
Votants : 07

PRESENTS : AVOUAC Boris, PENHOÛËT Anthony, LENEVEU Nicolas, POLLET Elodie, HUBRECHT Laetitia, SAUTOUR Laure, GRAF Thomas.

ABSENTS : PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, PUIS Xavier, MARECHAL Aurélie, VEDRINE Marie, NOUASSRIA Eva, MIEUSSET Sonia, RIN Kévin.

PROCURATION : PUIS Xavier à AVOUAC Boris, VEDRINE Marie à PENHOÛËT Anthony.

Monsieur Nicolas LENEVEU a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2025
2. Décision modificative n°3 – Budget principal 2025
3. Création d'un itinéraire modes doux
4. Points divers

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 10h38

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2025

Approbation à l'unanimité.

2. Délibération n°2026 01 01 Décision modificative n°3 – Budget principal 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L1612-11 ;
Vu les instructions budgétaires et comptable M57 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget primitif ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement ;

Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative doit être prise, et propose les ajustements suivants :

Section de fonctionnement - Dépenses			Budget 2025	DM n°3	Total budget
Chap. 14	7392221	Fonds de Péréquation des ressources	15 000 €	5 292 €	20 292 €
Section de fonctionnement - Recettes			Budget 2025	DM n°3	Total budget
Chap. 074	7488	Autres attributions et participations	187 284.23 €	5 292 €	192 576.23 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

3. Création d'un itinéraire modes doux

Le conseil municipal décide de reporter l'examen de ce point à la séance suivante. Il n'est donc pas procédé à un vote.

Fin de la séance à 10h58



A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several sweeping horizontal strokes.